



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
25 février 2025

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 17
Pouvoirs : 6
Excusés ou absents : 6

Date d'affichage :
25 février 2025

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. DA ROCHA et Mme DUFOURT.

Avait donné pouvoir : Mme VAN DE WALLE à Mme MARGUERITAT, Mme HOUARD à Mme FOURNIER, M. BOUCHONNET à M. PATIN, M. MEUNIER à M. DA ROCHA, M. BAUGÉ à M. JOLY et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : Mme CLEMENT, M. BLIAUT, M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU et M. FABRE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme MARGUERITAT Maryse a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

016-2025 – CONVENTIONS RENCONTRE DEPARTEMENTALE PIANO

8.9 Culture

Mme FOURNIER présente ce dossier

Afin de favoriser les échanges entre musiciens de différentes villes, le Pôle d'Enseignement Artistique de Mehun-sur-Yèvre organise, le samedi 24 mai 2025 dans la salle Maurice Genevoix, la « Rencontre Départementale de Piano » entre professeurs et élèves.

Les élèves du Pôle d'Enseignement Artistique de Mehun-sur-Yèvre, de l'École Municipale de Musique de Saint-Amand-Montrond, du Conservatoire de Bourges et du Conservatoire à Rayonnement Intercommunale de Vierzon seront réunis pour l'occasion.

Ce projet, réunissant les élèves et les professeurs de différentes villes, permet la valorisation et le partage de pratiques musicales dans chaque territoire.

La Rencontre Départementale de Piano permet aux participants de découvrir et d'expérimenter, dans une démarche d'amélioration continue propice à la créativité.

Ces rencontres favorisent un partage musical dans un climat agréable et serein.

Vu l'avis de la commission municipale « Culture, Tourisme, Manifestation, Communication, Enseignements Artistiques » du 17 février 2025,

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des conventions présentées et d'en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de ces conventions.

- Autorise le Maire ou son adjoint délégué à les signer ainsi que tout acte y afférent.

Les conventions sont jointes en annexe à la présente délibération.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Maryse MARGUERITAT

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 10 / Mars / 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>